



**2. Convention financière ADEUS 2025 et programme de travail**

Le programme de travail partenarial (PTP) de l'ADEUS pour 2025 portera notamment sur l'accompagnement du syndicat mixte dans la finalisation des travaux de révision.

Le travail attendu de l'ADEUS de la part du syndicat mixte pour le SCOTERS en 2025 portera sur la poursuite de la révision avec :

- la finalisation de l'ensemble des pièces écrites du SCOTERS révisé, en vue de son arrêt début mars ;
- les différentes étapes de la concertation, en vue de l'approbation prévue à la fin de l'année 2025.

Le syndicat mixte restera par ailleurs attentif et impliqué dans les divers travaux menés par l'ADEUS dans le cadre de son PTP.

La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2025 est fixée à 150 000 € (montant forfaitaire fixé depuis le lancement de la révision en 2018).

*Françoise Schaezel, Présidente de l'ADEUS, sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

*Le comité syndical,  
sur proposition de la présidente,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Charge la présidente du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2025 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au préfet du Bas-Rhin.

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**La transmission à la Préfecture le 17 DEC. 2024**

**La publication le 17 DEC. 2024**

**Strasbourg, le 17 DEC. 2024**

**La Présidente  
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance  
Ève ZIMMERMANN**